

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Société anonyme au capital de 776.875.000 de dinars
Siège social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis
Identifiant Unique : B 18233 1996
MF : 1237 APM 000
N° D’AFFILIATION A LA CNSS : 0001237A
AVIS DE CONVOCATION
A L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
(Exercice 2019)

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l’assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 22 Avril 2020, à 10 heures du matin, à l’Immeuble STB – Rue Hédi Karray- El Menzah- Cité des Sciences « Salle de Conférence » et ce, à l’effet de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d’Administration de la banque et du groupe STB, relatif à l’exercice 2019.
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2019.
- 3- Approbation du rapport du Conseil d’Administration, des conventions régies par les dispositions de l’article 200 et suivants et l’article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n° 2016 – 48 du 11 juillet 2016, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l’exercice 2019.
- 4- Quitus aux membres du Conseil d’Administration pour leur gestion au titre de l’exercice 2019.
- 5- Affectation du résultat de l’exercice 2019.
- 6- Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des Présidents et des Membres des comités.
- 7- Cooptation de deux administrateurs représentant les privés.
- 8- Cooptation de deux administrateurs indépendants.
- 9- Nomination des commissaires aux comptes.

Conformément aux dispositions de l’article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l’imprimé est disponible auprès de la filiale d’intermédiation “STB-Finances”) qu’ils auront l’obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, au siège de l’Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l’Immeuble STB – 24, rue Hédi Karray–El Menzah V – Cité des Sciences -Tunis-

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l’un d’eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d’une carte nominative établie et délivrée à l’entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de l'Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l'Immeuble STB-24, rue Hédi Karray–El Menzah V – Cité des Sciences -Tunis-, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

P/LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET

الشركة التونسية للبنك



**RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
du 22 Avril 2020
(EXERCICE 2019)**

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019 et du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir pris acte du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre des dispositions desdits articles telles qu'elles ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion relatif au groupe STB et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019, ci-dessous détaillé:

En Dinars

| | |
|---------------------------------|--|
| - Résultat de l'exercice 2019 : | |
| - Reports à nouveau | |
| - Résultats reportés : | |

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- un montant net de par séance à allouer au Président du Conseil d'Administration.
- un montant net de par présence effective par séance à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- un montant net de par présence effective par séance à allouer au Président du Comité Permanent d'Audit Interne et au Président du Comité des Risques.
- un montant net de par séance à allouer :
 - à chaque membre du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques
 - à chaque Président ou membre des autres comités issus du Conseil d'Administration

Les présidents et les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté la fin du mandat des deux administrateurs indépendants, coopte la nomination de Madame Rym OUESLATI et Monsieur Sadok ATTIA et en tant qu'administrateurs indépendants, présidant respectivement du Comité des Risques et le Comité d'Audit, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

| Membres | Mandat |
|---|---------------|
| Membres Indépendants | |
| Monsieur Sadok ATTIA (Président du Comité d'Audit) | 2019-2021 |
| Madame Rym OUESLATI (Présidente du Comité des Risque) | 2019-2021 |

Cette résolution mise aux voix est adoptée

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la décision du Conseil d'Administration tenu le 29 août 2019 portant sur la nomination de Monsieur Lassaad ZARROUK et Monsieur Taïeb BELAID en tant qu'administrateurs représentant les privés et ce pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021 :

| Membre représentant les privés | Mandat |
|---------------------------------------|---------------|
| Mr Lassaad ZARROUK | 2019-2021 |
| Mr Taïeb BELAID | 2019-2021 |

Cette résolution mise aux voix est adoptée

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir constaté la fin du mandat des commissaires aux comptes actuels, décide de nommer.....en tant que commissaires aux comptes, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Banque ou à son mandataire aux fins de procéder aux formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée